Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260209-D26_052-DE

MORLAIX communauté

Morlaix Communauté
Séance du lundi 9 février 2026
Délibération D26-052

L'an deux mille vingt-six, le neuf février à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni en salle Armor de l'espace du Roudour à Saint-Martin-des-Champs, sous la présidence de de Monsieur Jean-Paul Vermot, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 27 janvier 2026

Nombre de membres en exercice : 51
Nombre de membres titulaires présents : 42
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de représentations : 0
Nombre de votants : 47

Secrétaire de séance : Valérie Scattolin

Étaient présents : **Carantec** : Nicole Ségalen-Hamon, Alban Le Roux **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** Jean-Marc Le Berr **Lannéanou** : Hervé Saint-Jalm **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Jean-René Péron **Locquénolé** : Francis Lebrault **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Yvon Laurans, Laëtitia Abily, David Guyomar, Nathalie Barnet, André Laurent, Jean-Charles Pouliquen, Marie Gallouédec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Nolwenn Malengreau **Plouégat-Guerrand** : Renaud de Clermont-Tonnerre **Plouégat-Moysan** : François Girotto **Plouézoc'h** : Brigitte Mel **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Hervé Le Ruz **Plougonven** : Bernadette Auffret, Jean Laurent Hamon **Plouigneau** : Joëlle Huon, Roger Héré, Odette Colas **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Monique Nedellec **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Martine Gireault, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas à Jean-Marc Le Berr **Locquirec** : Gwénolé Guyomarc'h à Pierre le Goff **Morlaix** : Sabine Duval-Arnould à Jean-Charles Pouliquen ; **Plourin-lès-Morlaix** : Morgane Bicrel à Guy Pennec **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski à Aude Goarnisson

Était représenté : /

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Guerlesquin :** Eric Cloarec **Morlaix :** Valérie Scattolin **Plouigneau** : Johny Delépine.

Approbation du rapport aux actionnaires 2025 de la Société Publique Locale Eau du Ponant

Rapporteur : Guy Pennec

Par délibération N° D18-249 du 17 décembre 2018Morlaix Communauté est devenue actionnaire de la Société Publique Locale Eau du Ponant.

L'article L1524-5 du Code général des collectivités territoriales dispose que *« toute collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales actionnaire a le droit au moins à un représentant au Conseil d'Administration ou au conseil de surveillance [des entreprises locales], désigné en son sein par l'assemblée délibérante »* et que « *les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur un rapport écrit qui leur est*

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260209-D26_052-DE

soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'Administration ou au conseil de surveillance, et qui porte notamment sur les modifications des statuts. »

Ce rapport, objet de la délibération, a pour objectifs :

- De renforcer l'information de la collectivité territoriale et de ses élus,
- Pour les représentants nommés au sein du Conseil d'Administration ou à l'Assemblée Spéciale, de rendre compte de la manière dont ils exécutent leur mandat,
- De contribuer au contrôle analogue de la SPL Eau du Ponant tel que défini par le Code de la commande publique et le Code général des collectivités territoriales ainsi que par les statuts et le règlement intérieur de la société,
- De s'assurer que la SPL agit en conformité avec les positions et les actions engagées par la collectivité.

Il est composé des 6 parties suivantes :

- Fiche récapitulative
- Activités, actualité, situation financière et évolution actionnariale
- Relations contractuelles entre la SPL et la collectivité
- Contrôle et gestion des risques
- Bilan de la gouvernance
- Annexes

Vu l'avis favorable de la commission Ressources du 2 février 2026 ;

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver le rapport aux actionnaires 2025 de la SPL Eau du Ponant.**

Après en avoir délibéré,
Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

La secrétaire de séance,
Valérie Scattolin

Le Président,
Jean-Paul Vermot

MORLAIX communauté